

ARRETE N° 17/2021

Le Maire,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de M. LEGARDEUR Laurent en date du 9 avril 2021 sollicitant une réglementation de la circulation chemin dit de Dieue à Génicourt le jeudi 15 avril 2021,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement chemin dit de Dieue à Génicourt, Considérant que la sécurité de la circulation l'exige,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite **chemin dit de Dieue à Génicourt** depuis son intersection avec le chemin dit du Pont des Brebis jusqu'à la station d'épuration de la fromagerie HUTIN le jeudi 15 avril 2021 de 8 h à 12 h pendant la présence des engins nécessaires au coulage de la dalle de la piscine de M. Laurent LEGARDEUR au 11 rue des Mérovingiens. Pendant cette période, le stationnement sera interdit chemin dit de Dieue à Génicourt au niveau de son intersection avec le chemin dit du Pont des Brebis (à l'exception des engins du chantier).

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 : Nonobstant la période fixée à l'article 1, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au demandeur
- au S.D.I.S – 9 rue Hinot – 55000 BAR LE DUC
- au SAMU – 2 rue Anthouard – 55100 VERDUN
- à la Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 12 avril 2021.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

